

L'ESAT EtIC

L'Etablissement de Travail Intégré dans la Cité (ESAT EtIC) vise l'inclusion socioprofessionnelle des personnes qu'il accompagne en favorisant leur accès au milieu ordinaire de travail et leur participation citoyenne. Notre établissement créé en 2008, s'adresse uniquement à des personnes qui, comme vous, vivez avec des troubles psychiques invalidants stabilisés et qui êtes suivies par un psychiatre ou une équipe de soins en santé mentale.

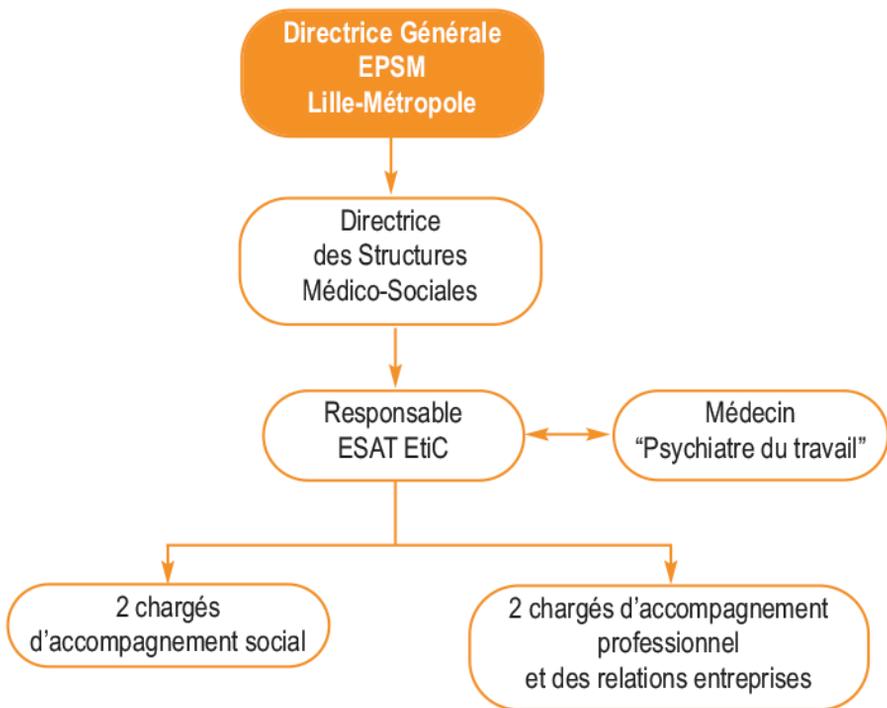
L'ESAT EtIC fonctionne en « hors murs », c'est à dire que vous ne travaillerez pas au sein d'ateliers de production comme dans les ESAT « traditionnels » mais vous exercerez votre activité professionnelle au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association.

L'accompagnement proposé par l'ESAT EtIC peut être pérenne ou transitoire.

L'ESAT EtIC est rattaché et porté par l'EPSM Lille-Métropole (Armentières) qui a pour mission la prise en charge des troubles de santé mentale dans le bassin de la Métropole Lilloise. La structure est administrée par les différentes directions supports de l'hôpital (édition des bulletins de paie, déclaration des arrêts de travail, par exemple).

L'ESAT EtIC est ouvert toute l'année, une permanence y est assurée en continu du lundi au vendredi de 9h à 17h15.

1. Organigramme



2. Pré admission

Pour rappel l'intégration de l'ESAT Etic nécessite une période de pré-admission constituée des 4 étapes suivantes :

- ◆ La validation médicale : votre candidature est validée par le médecin psychiatre de l'ESAT Etic. Pour ce faire, il s'appuie sur une synthèse médicale de votre médecin psychiatre référent.
- ◆ La période d'évaluation professionnelle : il s'agit d'une période de mise en situation bénévole dans une entreprise pendant 3 à 4 semaines à temps partiel. Elle permet de vérifier le bien fondé du projet.
- ◆ Le diagnostic socio-éducatif : cette rencontre avec un travailleur social de la structure permet de définir un accompagnement personnalisé en fonction de vos attentes et besoins.
- ◆ La commission d'admission : suite à ces différentes étapes vous êtes invité à une rencontre vous informant et vous expliquant la décision de l'ESAT Etic.

3. Intégration

Dans le mois qui suit votre intégration, un Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT) vous sera proposé. Il détermine les droits et obligations réciproques entre vous et l'ESAT, concernant les activités à caractère professionnel et la mise en œuvre des soutiens socio-éducatifs afférents. Il vous sera commenté et explicité. Lors de la signature de ce contrat, vous ou votre représentant légal, pouvez être accompagné d'une personne de votre choix. Le contrat est transmis pour information à la MDPH.

Au terme d'une période d'essai de 6 mois, un bilan socio-professionnel est établi et adressé à la MDPH afin de confirmer le bien fondé du projet.

4. Activités professionnelles

Vous exercerez votre activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association, mais l'**ESAT EtiC restera votre « employeur »**. Vous signerez une convention de mise à disposition d'un an **et reconductible** après accord de l'ensemble des parties, qui précisera vos missions, votre rémunération garantie, vos horaires et lieu de travail...

Chacun d'entre vous occupera son poste de travail à temps partiel. Une évolution est possible entre 16H et 28H hebdomadaires. La recherche du poste prendra en compte vos attentes, votre parcours professionnel, vos compétences et aptitudes. Des aménagements personnalisés seront mis en œuvre en fonction de vos difficultés.

5. Soutiens

Nous vous apporterons, par ailleurs, des soutiens de deux types complémentaires :

Les soutiens liés à l'activité professionnelle : nous déterminerons ensemble le type de poste ou le domaine d'activité qui vous conviendra le mieux. Nous nous chargerons de trouver le poste et vous présenterons à votre future équipe et référent professionnel. Nous nous verrons régulièrement sur votre lieu de travail et serons toujours disponibles si vous êtes confrontés à des questionnements ou à des difficultés.

Nous pourrions également vous accompagner dans votre évolution professionnelle au travers d'une offre de formation ciblée et adaptée.

Si vous en ressentez le besoin, nous pourrions vous orienter vers des programmes de remédiation cognitive proposés par la MGEN de Lille (ou autre).

Les soutiens extra professionnels : ils visent votre inclusion sociale et le développement de votre autonomie. Un travailleur social vous apportera ces soutiens qui couvrent des domaines très divers comme l'aide dans la gestion du budget, dans les démarches administratives, dans la mise en place de différents projets (loisirs, sportifs, culturels ou autres). A ce titre vous pourrez bénéficier de prestations liées à des partenariats conclus entre l'ESAT EtiC et les associations « Cultures du Cœur » (accès gratuit ou à tarif préférentiel à des activités de loisirs) et « Vacances Ouvertes » (chèques vacances).

6. Projet personnalisé

Chaque année la co-construction de votre projet personnalisé est actée par le biais d'un avenant au CSAT. Il permet de faire un bilan de la période écoulée sur les volets professionnel et socio-éducatif. Il définit de nouveaux objectifs pour l'année à venir en fonction de vos attentes et de vos capacités. Ce document soumis à votre accord et signé permet de renouveler les engagements de chaque partie au contrat.

7. Participation à la vie de l'ESAT

◆ Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale est votre instance d'expression et de participation à la vie de l'établissement. Chacun y est convié, il vous permet de donner votre avis et faire des propositions sur toutes les questions qui concernent le fonctionnement de l'établissement : son organisation, le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement, les sorties collectives, etc. Il se réunit au moins trois fois par an le samedi matin. Vous recevrez une invitation au moins dix jours avant la date de réunion.

◆ Les sorties collectives

Nous vous proposons deux à trois sorties collectives par an. Le choix de l'objet (sortie culturelle, de loisirs, sportive...) et de la destination s'effectue à l'occasion du Conseil de la Vie Sociale à la majorité de vos votes. Le coût de ces sorties est pris intégralement en charge par l'ESAT Etic.

◆ Le Mag-n-Etic

Il s'agit d'un Web Magazine semestriel initié, conçu et réalisé par les membres de l'ESAT Etic. Ses objectifs : témoigner, (re) donner espoir, sensibiliser, déstigmatiser, dédramatiser. Chacun d'entre vous est invité sur la base du volontariat, à participer à son élaboration.

◆ Les enquêtes de satisfaction

Afin d'améliorer nos pratiques, nous recueillerons régulièrement votre avis par l'intermédiaire d'enquêtes de satisfaction prenant en compte les différents aspects de la vie de l'ESAT Etic.

◆ Les interventions dans des événements publics (colloques, journées d'échanges)

Ponctuellement l'ESAT Etic est sollicité ou répond à des appels à communication pour témoigner, partager ses expériences et son expertise lors d'événements publics. Sur la base du volontariat, différents travailleurs sont associés aux interventions visant l'information autour du handicap psychique et sa déstigmatisation.

Certains d'entre vous peuvent également être sollicités à titre individuel, auquel cas et si vous le souhaitez, nous nous tenons à votre disposition pour vous soutenir dans la création des contenus et outils d'intervention.

8. Départ de l'ESAT

Quatre situations peuvent se présenter :

- ◆ **Départ volontaire** : vous pouvez quitter l'ESAT à tout moment à votre demande. Vous devrez alors notifier votre intention à l'établissement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier remis en main propre à la responsable.
- ◆ **Accès au milieu ordinaire** : vous avez trouvé un travail en milieu ordinaire ou l'ESAT vous y a aidé. Vous quittez l'établissement. Une convention d'appui à l'embauche peut être établie entre votre employeur, l'ESAT et vous, afin de sécuriser la suite de votre parcours. En cas d'échec dans l'année vous aurez la possibilité de réintégrer l'établissement.
- ◆ **Réorientation** : dans le cadre des évaluations de votre projet individualisé, une réorientation pourra vous être proposée vers une structure plus adaptée sous réserve de la décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- ◆ **Départ à la retraite**.